



Règlement du Jeu-concours « A chacun sa silhouette ! »

Article 1 – Organisation

La Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO), association loi 1901, dont le siège social est Corderie Royale, BP 90263, 17305 Rochefort Cedex, organise, du lundi 28 mai 2007 au dimanche 14 octobre 2007 minuit, un jeu-concours intitulé « A chacun sa silhouette ! ».

Article 2 – Objet

Le principe de ce jeu-concours est de relier une espèce d'oiseau à sa silhouette.

Article 3 – Participation

Article 3.1 – Conditions de participation

La participation au jeu-concours est gratuite et sans obligation d'achat. Le jeu-concours est ouvert à toute personne physique majeure ayant sa résidence en France (DOM et TOM inclus). Une seule réponse est autorisée par famille et par personne.

Les participants pourront jouer :

1. Soit sur les sites d'accueil du public de la LPO, sur les stands ou lors des animations proposées par la LPO ;
2. Soit sur le site www.lpo.fr ;
3. Soit par courrier à l'adresse : LPO, Jeu-concours « A chacun sa silhouette ! », Corderie Royale, BP 90263, 17305 Rochefort Cedex.

Le jeu-concours n'est pas ouvert à toute personne ayant collaboré à l'organisation ou à la réalisation du jeu-concours ainsi que les membres de leur famille.

Article 3.2 - Demande de remboursement des frais de participation au jeu-concours

Sur le site www.lpo.fr

Les frais de participation sur le site www.lpo.fr au jeu-concours seront remboursés en timbres sur simple demande écrite, libellée à l'adresse suivante uniquement : LPO, Jeu-concours « A chacun sa silhouette ! », Corderie Royale, BP 90263, 17305 Rochefort Cedex. Toute demande adressée à une autre adresse sera considérée comme nulle. Les modalités de remboursement seront les suivantes : sur des critères objectifs, il a été déterminé qu'une connexion d'une durée de 3 minutes est suffisante pour participer au jeu-concours. Les frais de participation seront en conséquence remboursés sur cette base : 1 connexion = 3 minutes = 1 timbre à 0,10 € (sur la base du tarif local en heure pleine en vigueur). La demande de remboursement devra être adressée à l'adresse mentionnée ci dessus au plus tard 15 jours calendaires à compter de la date de clôture du jeu-concours, le cachet de la Poste faisant foi. Cette demande devra mentionner précisément les nom, prénom, adresse de son auteur ainsi que la date et l'heure de la connexion. Il n'y aura qu'un seul remboursement par foyer téléphonique.

Par courrier

Les frais de participation par courrier, seront remboursés en timbres sur simple demande écrite, libellée à l'adresse suivante uniquement : LPO, Jeu-concours « A chacun sa silhouette ! », Corderie Royale, BP 90263, 17305 Rochefort Cedex. Toute demande adressée à une autre adresse sera considérée comme nulle. Les modalités de remboursement se feront sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur (envoi de moins de 20 grammes). Il n'y aura qu'un seul remboursement par foyer.

Article 3.3 – Demande de remboursement des frais de la demande de remboursement des frais de participation

Pour les participations sur le site www.lpo.fr et par courrier, les frais de la demande de remboursement seront remboursés sur demande écrite, sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur (envoi de moins de 20 grammes). Cette demande devra être jointe à la demande de remboursement des frais de participation. Il n'y aura qu'un seul remboursement par foyer.

Article 4 – Tirage au sort

Les gagnants seront tirés au sort le lundi 22 octobre 2007 parmi les bonnes réponses. La LPO établira la liste des gagnants avec l'indication des lots gagnés et les transmettra à l'huissier de justice qui procèdera à leur enregistrement. Les gagnants seront avisés au plus tard 30 jours calendaires à compter de la date du tirage au sort. La liste des gagnants pourra être obtenue sur simple demande à l'adresse suivante : LPO, Jeu-concours « A chacun sa silhouette ! », Corderie Royale, BP 90263, 17305 Rochefort Cedex.

Article 5 – Lots à gagner

Les lots à gagner sont les suivants :

- 1^{er} prix : Jumelles Perl Escape 10 X 42 (valeur : 349 €)
- 2^{ème} prix : Jumelles Bushnell H2O 10 X 42 (valeur : 185 €)
- 3^{ème} prix : Veste polaire LPO (valeur 79 €)
- 4^{ème} prix : Gilet multipoches LPO (valeur 42 €)
- 5^{ème} au 10^{ème} prix : Lampe torche dynamo LPO (valeur 19 €)
- 11^{ème} au 50^{ème} prix : Porte-clés galet LPO (valeur 5,50 €)

Dans le cas où la LPO ou ses fournisseurs modifieraient les lots mis en jeu, la responsabilité de la LPO ne pourra être engagée. Toutefois, si la LPO venait à modifier les lots mis en jeu, celle-ci s'efforcera de les remplacer par des prix équivalents de valeur égale ou supérieure. Les prix ne pourront être échangés ni contre d'autres prix, ni contre leur valeur en espèces.

Article 6 – Modification / Annulation

La LPO se réserve le droit de modifier, prolonger, écourter ou annuler sans préavis le jeu-concours en cas de force majeure. Aucune responsabilité ne pourrait être engagée de ce fait.

La LPO ne saurait être tenue responsable des problèmes postaux pouvant intervenir pendant la durée du jeu-concours.

Article 7 – Litiges et responsabilités

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non-prévus, seront tranchés par la LPO.

Aucune demande téléphonique ou écrite relative à l'interprétation ou l'application du présent règlement, aux modalités du présent jeu-concours, ou à la liste des gagnants, ne sera admise.

Article 8 – Dépôt légal et acceptation du règlement

Le fait de participer à ce jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et la renonciation à toute action de recours.

Ce règlement est déposé chez Maître GUILLOU, huissier de justice, Quai de la Louisiane – l'Escale de Bougainville, BP 60307, 17312 Rochefort sur Mer.

Ce règlement est susceptible d'être modifié à tout moment par la LPO, sous la forme d'un avenant, dans le respect des conditions énoncées. Cet avenant est aussi enregistré auprès de Maître GUILLOU, huissier de justice, Quai de la Louisiane – l'Escale de Bougainville, BP 60307, 17312 Rochefort sur Mer.

Le présent règlement est adressé à titre gratuit à toute personne en faisant la demande (dans la limite d'une demande par participant) à l'adresse suivante, avant la date de clôture du présent jeu-concours (le cachet de la Poste faisant foi) : LPO, Jeu-concours « A chacun sa silhouette ! », Corderie Royale, BP 90263, 17305 Rochefort Cedex. Il est également disponible gratuitement sur la page du jeu-concours du site www.lpo.fr.

Les frais de demande de communication du règlement seront remboursés sur demande écrite adressée à : LPO, Jeu-Concours « A chacun sa silhouette ! », Corderie Royale, BP 90263, 17305 Rochefort Cedex. Le remboursement se fera sur la base du tarif lettre, au tarif lent en vigueur (envoi de moins de 20 grammes). La date limite à laquelle cette demande de remboursement doit être envoyée est la date de clôture du jeu concours, le cachet de la Poste faisant foi. Elle devra être jointe à la demande de communication du règlement et devra indiquer clairement les nom, prénom et adresse de son auteur. Il n'y aura qu'un seul remboursement par foyer.

Article 9 – Loi informatique et libertés

Les informations nominatives recueillis dans le cadre du présent jeu-concours sont traitées conformément à la loi Informatique et Libertés, du 6 janvier 1978.

Tous les participants au présent jeu-concours disposent, en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression pourra être exercée à l'adresse suivante : LPO, Corderie Royale, BP 90263, 17305 Rochefort Cedex.